

# Les Infos de Base



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

mercredi 15 décembre 2010  
volume 13, numéro 50  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 5** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- 6** Du nouveau dans Accès Légal : *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)*
- 7** Du nouveau Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50B du 17 décembre 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 26, 27, 28, 29 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 50 du 15 décembre 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 49 du 11 décembre 2010.

Tous les règlements sous **A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 30 décembre 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 50 du 15 décembre 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 49 du 11 décembre 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010. Les modifications apportées par L.C. 2010, ch. 13 et entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 25 du 8 décembre 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 2 janvier 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Dans son édition de janvier, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 744 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 9 décembre 2010.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 12 décembre 2010.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, L.R.Q., c. **A-3.001**, aa. 34, 290, 291, 292-294.1, 295, 296, 306, 307, 315-315.4, 316, 319, 321.1-321.3, 323.2-323.5, 345, 358, 454.

*Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail*, L.Q. 2006, c. 53, aa. 6-14, 16, 17 (partie), 26 (partie, 27 (partie);

*Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail afin notamment de majorer certaines indemnités de décès et certaines amendes et d'alléger les modalités de paiement de la cotisation pour les employeurs*, L.Q. 2009, c. 19, a. 7.

*Loi sur le bâtiment*, L.R.Q., c. **B-1.1**, aa. 4.1, 7, 10, 16, 19, 29, 33, 34, 35, 37-37.2, 37.4, 81.2, 111, 128.3-128.5, 130, 145, 173, 182, 185, 193, 194, 196.3.

*Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction*, L.Q. 2009, c. 57, a. 8 (partie);

*Loi modifiant la Loi sur le bâtiment concernant principalement la modernisation des normes de sécurité*, L.Q. 2010, c. 28, aa. 1-21.

*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. **C-19**, a. 107.7.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2010, c. 18, a. 20.

*Code de la sécurité routière*, L.R.Q., c. **C-24.2**, aa. 220.3, 389, 521.

*Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2008, c. 14, aa. 25, 44, 72 (partie).

*Loi sur la Commission municipale*, L.R.Q., c. **C-35**, aa. 3, 100.1.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.Q. 2010, c. 27, aa. 37, 38.

*Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, L.R.Q., c. **C-61.1**, aa. 78.3, 78.4.

*Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 22, a. 17.

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. **E-2.2**, aa. 313, 317, 860, ann. I, II.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.Q. 2010, c. 27, aa. 39-43.

*Loi sur les établissements d'hébergement touristique*, L.R.Q., c. **E-14.2**, aa. 6, 7, 8, 9, 10.1, 11, 11.1, 12, 15, 30, 31, 32, 32.1, 37, 38, 39.

*Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 22, aa. 1-16.

*Loi sur la justice administrative*, L.R.Q., c. **J-3**, ann. IV.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2008, c. 18, a. 88.

*Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, L.R.Q., c. **M-22.1**, a. 17.8.

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.Q. 2010, c. 27, a. 44.

*Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, L.R.Q. c. **P-30.3**, a. 2.

*Loi modifiant la loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2005, c. 39, a. 3 (partie).

*Loi sur le régime de retraite de certains enseignants*, L.R.Q., c. **R-9.1**, aa. 22, 24.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 27, 28.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, aa. 14, 18.1, 19, 23, 25, 29, 29.2, 34.2, 74, 77, 85.35, 100, 100.1, 134, 187.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 1-13, 15 (partie), 16.

*Loi sur le régime de retraite des enseignants*, L.R.Q., c. **R-11**, aa. 11, 28.5.6, 29.1.0.1.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 29-31.

*Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires*, L.R.Q., c. **R-12**, aa. 51, 69.0.0.1, 69.0.1.1, 99.17.1.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 32-35.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, aa. 30, 31, 37, 39, 41, 50.2, 111,

115, 196.

*Loi modifiant divers régimes de retraite du secteur public*, L.Q. 2010, c. 29, aa. 17-24, 26 (partie).

*Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'oeuvre dans l'industrie de la construction*, L.R.Q., c. **R-20**, a. 122.1.

*Loi prévoyant certaines mesures afin de lutter contre la criminalité dans l'industrie de la construction*, L.Q. 2009, c. 57, a. 16.

*Loi sur la sécurité civile*, L.R.Q., c. **S-2.3**, aa. 52.1-52.20.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2008, c. 18, a. 108;

*Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale*, L.Q. 2010, c. 18, a. 83.

*Loi sur le tabac*, L.R.Q., c. **T-0.01**, a. 2.

*Loi modifiant la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 22, a. 18.

*Loi concernant la suspension du processus de délimitation des circonscriptions électorales*, L.Q. **2010, c. 26**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, L.Q. **2010, c. 27**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les primes d'assurance pour l'année 2011*, [R.R.Q., c. **A-3.001**, r. 2.02], nouveau.

*Règlement sur les ratios d'expérience pour l'année 2011*, [R.R.Q., c. A-3.001, r. 2.03], nouveau.

*Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, [R.R.Q., c. **A-4.1**, r. 3], aa. 1, 2.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1333.

*Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 52, 53, 56, 57, 59, 60, 64, 75, 116, 132, 156, 157.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 1026-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5479, aa. 1-12.

*Règlement sur l'aide juridique*, [R.R.Q., c. **A-14**, r. 0.2], a. 21.0.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide juridique*, D. 1277-2005 du 21-12-05, (2006) 138 G.O. 2, 227, a. 16.

*Règlement sur l'aquaculture commerciale*, [R.R.Q., c. **A-20.2**, r. 1], aa. 11-15.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1357.

*Règlement sur les contributions d'assurance*, [R.R.Q., c. **A-25**, r. 1.2], aa. 2, 7, 8, 9, 12, 29, 30, 35.

*Avis d'indexation et d'ajustement*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1222.

*Règlement sur les taux de cotisation au régime d'assurance parentale*, [R.R.Q., c. **A-29.011**, r. 5], a. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les taux de cotisation au régime d'assurance parentale*, D. 762-2010 du 08-09-10, (2010) 142 G.O. 2, 3777, a. 1.

*Code de construction*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01], aa. 2.09, 2.10, 3.06, 5.04, 8.14.

*Code de construction – Chapitre II – Gaz (Indexation des frais)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1353;

*Code de construction – Chapitre III – Plomberie (Indexation des frais)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1353;

*Code de construction – Chapitre V – Électricité (Indexation des cotisations et frais)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1354;

*Code de construction – Chapitre VIII – Installation d'équipement pétrolier (Indexation des frais)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1355.

*Code de sécurité*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 0.01.01.1], aa. 77, 86, 87, 95-97, 106, 130.

*Code de sécurité – Chapitre III – Gaz (Indexation des droits et cotisations)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1355;

*Code de sécurité – Chapitre IV – Ascenseurs et autres appareils élévateurs (Indexation des cotisations et frais)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1356;

*Code de sécurité – Chapitre V – Remontées mécaniques (Indexation des cotisations)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1356;

*Code de sécurité – Chapitre VI – Installation d'équipement pétrolier (Indexation des droits)*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1357.

*Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires*, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 1.01], a. 53.

*Indexation des droits et frais*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1360.

*Règlement sur la Gazette officielle du Québec*, [R.R.Q., c. **C-8.1.1**, r. 1], aa. 6-10.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1280.

*Règlement sur le permis spécial de circulation d'un train routier*, [R.R.Q., c. **C-24.1**, r. 16.1], a. 6.

*Avis d'indexation 2010-03 du 11 novembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257A.

*Règlement sur les exemptions de l'application du titre VIII.1 du Code de la sécurité routière*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.1.5.1], a. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur les exemptions de l'application du titre VIII.1 du Code de la sécurité routière*, D. 1054-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5494, a. 1.

*Règlement sur les frais exigibles en vertu du Code de la sécurité routière et sur la remise des objets confisqués*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.001], aa. 2, 2.2-2.6, 3, 4, 4.2-9, 11-12.2.

*Avis d'indexation 2010-03 du 11 novembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257A.

*Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.002], a. 4.

*Règlement modifiant le Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds*, D. 1051-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5492, a. 1.

*Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.01.1], aa. 2, 13, 26, 30-41, 44, 45, 47, 65, 66, 97, 101-109, 111, 112, 115-121.1, 123, 125-137, 139, 141, 142.2, 148, 155-157.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*, D.

1050-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5491, aa. 1-3;

*Avis d'indexation 2010-03 du 11 novembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257A.

*Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 1.03], aa. 2-3, 6, 8, 32, 33, 102, 107, 120, 167, 170, 197.1, 209-211, 216, ann. II.

*Règlement modifiant le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers*, D. 1049-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5489, aa. 1-18.

*Règlement sur les permis*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 3.1.1], aa. 56, 57, 60.

*Avis d'indexation 2010-03 du 11 novembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257A.

*Règlement sur le permis spécial de circulation*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 3.2], aa. 0.1, 9, 16, 17.

*Règlement modifiant le Règlement sur le permis spécial de circulation*, D. 1052-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5492, aa. 1, 2;

*Avis d'indexation 2010-03 du 11 novembre 2010*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257A.

*Règlement sur la signalisation routière*, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 4.1.2], aa. 1.1, 4.1, 33, 35.

*Règlement modifiant le Règlement sur la signalisation routière*, A.M. 2010-12 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5503, aa. 1-4.

*Règlement sur les salles de paris*, [R.R.Q., c. **C-72.1**, r. 7], aa. 1, 5, 6.

*Droits payables en vertu du Règlement sur les salles de paris*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1280.

*Décret sur l'industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie*, [R.R.Q., c. **D-2**, r. 8], aa. 1.01, 3.02.1, 3.04, 7.11, 7.13, section 8.00, 8.04-8.11, 9.01, 9.07, 9.12, 9.13, 12.01.

*Décret modifiant le Décret sur l'industrie des services automobiles des régions de Drummond et de la Mauricie*, D. 1063-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5500, aa. 1-11.

*Règlement sur la distribution sans représentant*, [R.R.Q., c. **D-9.2**, r. 8], intitulé de la sous-section 2 de la section 1 (A), aa. 2, 3, ann. 1 (A), 2 (A).

*Règlement modifiant le Règlement sur la distribution sans représentant*, A.M. 2010-18 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5623, aa. 1-4.

*Règlement sur les renseignements à*

fournir au consommateur, [R.R.Q., c. D-9.2, r. 18], aa. 2, 3 (A), 4.14-4.20, ann. 1 (A), 2 (A).

Règlement modifiant le Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur, A.M. 2010-18 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5623, aa. 1-4.

Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux, [R.R.Q., c. E-2.2, r. 2], aa. 1-3, 7-16, 20-25, 28, 30-32.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1363.

Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, [R.R.Q., c. E-14.2, r. 1], aa. 1, 2, 4, 7-16.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les établissements d'hébergement touristique, D. 1045-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5485, aa. 1-14.

Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers, [R.R.Q., c. I-0.2, r. 4], aa. 55-57.1, ann. B, C, C-1.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1406;

Indexation des annexes B, C et C-1, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1407.

Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, R.R.Q., 1981, c. M-5, r. 1, a. 5.

Tableau des nouveaux droits sur les permis, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1407.

Règlement sur les droits exigibles pour l'enregistrement ou le renouvellement des attestations aux fins du crédit d'impôt pour le design, [R.R.Q., c. M-30.01, r. 0.2], a. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1331.

Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois de l'Estrie, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 77], a. 7.

Règlement modifiant le Règlement sur l'exclusivité de la vente des producteurs de bois de l'Estrie, Décision 9471 du 30-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 5644, a. 1.

Règlement sur la péréquation des prix du bois des producteurs de bois de l'Estrie, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 81], a. 11.

Règlement modifiant le Règlement sur la péréquation des prix du bois des producteurs

de bois de l'Estrie, Décision 9472 du 30-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 5644, a. 1.

Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 159], aa. 51.2, 51.3, 51.9, 51.15-51.26., ann. 2-4.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux de grain, Décision 9466 du 23-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 5639, aa. 1-9.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 292], a. 30.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9470 du 30-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 5643, a. 1.

Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles, [R.R.Q., c. P-28, r. 1], a. 7.

Règlement modifiant le Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles, Décision 9376 du 27-04-10, (2010) 142 G.O. 2, 1790, a. 1.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, [R.R.Q., c. P-30.3, r. 1], aa. 2, 3.2, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, D. 1053-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5493, aa. 1-3.

Règlement sur le tarif des droits, honoraires et frais édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, [R.R.Q., c. P-41.1, r. 6], aa. 1, 2, 3, 3.1, 3.2, 3.3.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1333.

Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, [R.R.Q., c. Q-2, D. 1017-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5477], nouveau.

Règlement sur les exploitations agricoles, [R.R.Q., c. Q-2, r. 11.1], aa. 28.1-28.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les exploitations agricoles, D. 606-2010 du

07-07-10, (2010) 142 G.O. 2, 3231, a. 14 (partie).

Règlement sur les cotisations au Régime de rentes du Québec, R.R.Q., 1981, c. R-9, r. 2, tables A, B.

Arrêté du ministre du Revenu concernant les tables de retenues à la source en date du 9 novembre 2010, A.M. 2010 du 09-11-10, (2010) 142 G.O. 2, 4481.

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 1], aa. 13, 13.0.1.

Avis d'indexation de certains droits exigibles, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257.

Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence, [R.R.Q., c. S-2.3, D. 1042-2010 du 01-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5481], nouveau.

Règlement sur les services de transport par taxi, [R.R.Q., c. S-6.01, r. 2], aa. 4, 15.

Avis d'indexation 2010-03 du 11 novembre 2010, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1257A.

Règlement sur les permis d'acquéreur de produits marins, [R.R.Q., c. T-11.01, r. 2], aa. 1, 3.

Avis d'indexation des droits exigibles, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1362.

Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables, [R.R.Q., c. V-1.1, A.M. 2010-16 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5530], nouveau.

Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.001.1], aa. 1.1, 5.6, 6.2, 8.2, ann. 52-109A1, 52-109AE1, 52-109A2, 52-109AE2, 52-109A2 – PAPE/PCI, 52-109A2N.

Règlement modifiant le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-5.

Règlement 52-110 sur le comité de vérification, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.02], titre, aa. 1.1, 1.2, 1.4, intitulé de la partie 2, 2.1-2.6, intitulé de la partie 3, 3.1-3.9,

intitulé de la partie 4, 4.1, 5.1, 7.1, ann. 52-110A1, 52-110A2.

*Règlement modifiant le Règlement 52-110 sur le comité de vérification*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-5.

*Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.001.1], aa. 1.1, 5.2, 6.2, 6.5, ann. 45-106A1, 45-106A2, 45-106A3.

*Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-7.

*Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.01], aa. 1.1-1.3, 4.2-4.7, 4.9, 4.11, 4.14, 4.15, 5.2-5.10, 5.12-5.17.

*Règlement modifiant le Règlement 71-102 sur les dispenses en matière d'information continue et autres dispenses en faveur des émetteurs étrangers*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-8.

*Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.01.01], aa. 1.1, 2.1, 2.2, 2.3, 4.1, 5.2, 5.3, 5.6, 5.8-5.10, 5.13, 5.15-5.17, 8.2 (A), 9.2, ann. 51-101A1, 51-101A2, 51-101A3, 51-101A4.

*Règlement modifiant le Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, A.M. 2010-15 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5523, aa. 1-16.

*Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.02], a. 11.2.

*Règlement modifiant le Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, A.M. 2010-14 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5520, a. 1.

*Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03.01], aa. 1.1, 8.26, 8.28, 11.5, 12.2, intitulé de la section 3, 12.8, 12.9, 12.10, 12.11, 12.12, 12.14, 12.15, ann. 31-103A1.

*Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-13.

*Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03], aa. 1.1, 4.1-4.11, 4B.2,

5.1-5.8, 6.2, 8.1-8.4, 8.6, 8.10, 8.11, 9.4, 10.1, 10.2, 11.4, 11.5, 13.3, 13.4, 14.3, ann. 51-102A1, 51-102A2, 51-102A4, 51-102A5, 51-102A6.

*Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-34.

*Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.03.1], aa. 1.1, 4.2, 4.3, 5.14, 6.3, 9.1, 9.2, 10.1, 12.2, 14.2, 14.8, 14.9, 20.1, ann. A, 41-101A1, 41-101A2.

*Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, A.M. 2010-15 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5523, a. 1;

*Règlement modifiant le Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-9.

*Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.04], aa. 1.1, 2.15, 5.2, 5.3, ann. 62-104A2, 62-104A3, 62-104A4.

*Règlement modifiant le Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-5.

*Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.1.01], aa. 1.1, 2.2, 2.7, 4.1, 4.3, ann. 44-101A1.

*Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-6.

*Règlement 52-107 sur les principes comptables, normes de vérification et monnaies de présentation acceptables*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.1.1], remplacé.

*Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, A.M. 2010-16 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5530, a. 6.1.

*Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.1.1.4], ann. D, E.

*Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, a. 1.

*Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*,

[R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.2.2], aa. 3.1, 6.2, ann. 33-109A6, appendice 1 de l'annexe 31-103A1.

*Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, aa. 1-3.

*Règlement 52-108 sur la surveillance des vérificateurs*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 0.4], titre, aa. 1.1, 1.2, intitulé de la partie 2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4.

*Règlement modifiant le Règlement 52-108 sur la surveillance des vérificateurs*, A.M. 2010-17 du 03-12-10, (2010) 142 G.O. 2, 5551, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. **E-15**, a. 236.

*Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 19 mars 2007 et de certaines dispositions de l'énoncé économique déposé au Parlement le 30 octobre 2007*, L.C. 2007, ch. 35, a. 4.

*Loi sur l'assurance-emploi*, L.C. **1996**, ch. **23**, a. 152.25.

*Loi sur l'équité pour les travailleurs indépendants*, L.C. 2009, ch. 33, a. 16.

*Loi sur les marques olympiques et paralympiques*, L.C. **2007**, ch. **25**, ann. 2, 3.

*Loi sur les marques olympiques et paralympiques*, L.C. 2007, ch. 25, a. 13.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-3**.

*Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*, DORS/95-279, aa. 3, 4, 5, 6, 6.1, 7, 8.1.

*Règlement administratif modifiant le Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*,

DORS/2010-206 du 30-09-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 1932, aa. 1-7.

Loi sur les licences d'exportation et d'importation, L.R.C. 1985, ch. **E-19**.

Arrêté sur la méthode d'allocation de quotas (boeuf et veau), DORS/96-186, a. 3.

Arrêté modifiant l'Arrêté sur la méthode d'allocation de quotas (boeuf et veau), DORS/2010-217 du 21-10-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2004, a. 1.

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/86-8, ann. 2.

Règlement modifiant le Règlement de 1986 de l'Office canadien de commercialisation des oeufs sur le contingentement, DORS/2010-260 du 15-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2261, a. 1.

Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/87-209, annexe.

Règlement modifiant le Règlement des Producteurs d'oeufs d'incubation du Canada sur le contingentement, DORS/2010-266 du 22-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2315, a. 1 (partie).

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2002-36, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation des poulets, DORS/2010-269 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2324, a. 1.

Loi sur les pêches, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, DORS/2010-270 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2326, nouveau.

Règlement de pêche (dispositions générales), DORS/93-53, aa. 3, 35, 39, 58.

Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, DORS/2010-270 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2326, aa. 8-11.

Règlement de pêche du Pacifique (1993), DORS/93-54, a. 3.

Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, DORS/2010-270 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2326, a. 12.

Règlement sur les mammifères marins, DORS/93-56, a. 3.1.

Règlement du Pacifique sur l'aquaculture, DORS/2010-270 du 26-11-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 2326, a. 13.

Loi sur l'Office national de l'énergie, L.R.C. 1985, ch. **N-7**.

Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie, DORS/91-7, aa. 2, 15, 16, 16.1, 16.2, 17, 18, 19.

Règlement modifiant le Règlement sur le recouvrement des frais de l'Office national de l'énergie, DORS/2009-307 du 19-11-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2259, aa. 1 (partie), 15-19.

Loi sur le pilotage, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides, C.R.C., ch. 1268, ann. III.

Règlement modifiant le Règlement de l'Administration de pilotage des Laurentides, DORS/2009-168 du 04-06-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1001, a. 3.

Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, L.R.C. **1985 (2e suppl.)**, ch. **32**.

Règlement de 1985 sur les normes de prestation de pension, DORS/87-19, a. 9.

Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension, DORS/2010-149 du 17-06-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 1356, a. 2 (partie).

Loi sur les banques, L.C. **1991**, ch. **46**.

Règlement sur la communication de renseignements relatifs à l'assurance hypothécaire (banques, banques étrangères autorisées, sociétés de fiducie et de prêt, associations de détail, sociétés d'assurances canadiennes et sociétés de secours canadiennes), DORS/2010-69 du 25-03-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 528, nouveau.

Loi sur l'assurance-emploi, L.C. **1996**, ch. **23**.

Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/96-332, intertitre précédant

l'article 9.1, aa. 11.1, intertitre précédant l'article 13, 13, 14.01, 24.3, 25.1, 27, 30, 30.1, 30.2, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 41.11, 41.2, 41.3, 54, 55, 55.01, 91.

Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi, DORS/2010-10 du 13-01-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, Édition spéciale, no 1, 1, aa. 3-27, 29.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. **1999**, ch. **33**.

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des produits de finition automobile, DORS/2009-197 du 18-06-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 1348.

Entrée en vigueur des articles 3 (partie), 10 (partie), 12, 13 (partie).

Règlement sur les carburants renouvelables, DORS/2010-189 du 23-08-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 1630.

Entrée en vigueur des articles 5 (partie), 6-8, 12-25, 28-33, 34 (partie), 36, 39.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

**Du nouveau dans Accès Légal: Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)**

Un nouvel ouvrage s'ajoute à la liste de nos publications avec notre édition de juin. Le **Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)** de Maître Michel Filion.

L'association non personnalisée est la forme de groupement la plus simple et la plus souple qui soit. Mais quelques sont les meilleures règles à prévoir dans un contrat d'association ? Quelles sont les règles légales qui s'appliquent dans telle ou telle situation ?

Le livre de Michel Filion répond à ces questions. Il comprend notamment :

1. un contrat type d'association;
2. les règles du Code civil régissant les associations et leurs administrateurs;

3. un index détaillé permettant de repérer rapidement les différentes règles applicables.

L'auteur écarte les préjugés rattachés à cette forme d'association. Il montre entre autres comment accorder aux administrateurs une protection au moins équivalente à celle dont bénéficient les administrateurs d'une association personnalisée.

Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le ***Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)*** est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.

### **Chez Gaudet Éditeur : produits sur format papier**

***Code civil du Québec -- Accès aux règles***, Me Michel Filion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 1202 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 40\$.

Il s'agit d'un Code civil annoté qui vous permet de repérer facilement:

- les règles relatives à un sujet particulier, grâce aux rubriques détaillées et aux index
- les règles qui les complètent, grâce aux liens entre les articles
- celles qui y dérogent, grâce aux rubriques Exceptions
- les matières ou personnes à qui elles peuvent aussi s'appliquer, grâce aux rubriques sur le champ d'application des règles
- les groupes de règles qui ont priorité sur d'autres, grâce aux tableaux sur la hiérarchie des règles
- les règles de prescription
- les règles de preuve
- les règles applicables aux conjoints
- les règles exigeant une sûreté
- les renvois à la publicité des droits ou à l'administration du bien d'autrui

***Table analytique du Code civil du Québec***, Me Michel Filion, Saint-Hubert, Gaudet Éditeur ltée, 2010, 120 p. Prix de vente suggéré par l'éditeur 10\$.

Les règles du Code civil demeurent en grande partie inaccessibles sans outil de référence pour aider à les repérer et à les comprendre. Notre table des matières superdétaillée vous guide dans ce dédale de règles grâce à des rubriques soigneusement choisies qui complètent celles du Code. Grâce à près de quatre milliers de rubriques, elle facilite l'accès à tout le contenu du Code et aide à la compréhension des règles en question.

La table permet ainsi, à partir d'une subdivision du Code déjà connue, de trouver les règles précises recherchées. C'est une démarche qui va du général au particulier. D'un côté, vous gardez sous vos yeux la structure détaillée d'un ensemble de règles et, d'un autre côté, vous prenez connaissance de règles précises dans le Code. Ainsi, vous passez d'une règle à l'autre sans perdre de vue le système de règles en question.

La table permet même, dans plusieurs cas, de clarifier le champ d'application des règles. C'est notamment le cas en matière de tutelle au mineur ou au majeur et en matière de succession.

Vous pouvez garder sous vos yeux les articles auxquels la table réfère tout en passant, côte à côte, dans votre Code civil de tout éditeur, d'un article à l'autre.

***Cavaliers juridiques du Code civil et Cavaliers juridiques du Code de procédure civile***.

Il s'agit d'un ensemble de signets pour ces lois. Ces étiquettes sont le complément idéal aux codes de tous les éditeurs. Ils permettent de repérer rapidement les principales sections de ces lois. Prix de vente suggéré par l'éditeur 5\$.

Ces nouveaux produits sont disponibles chez votre libraire et en vente directe chez Gaudet Éditeur ltée. Essai de 30 jours sans obligation disponible pour nos livres.